

SOCIÉTÉ DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE MALAISIE

EN TANT QU’OFFICE DÉSIGNÉ (OU ÉLU)

TABLE DES MATIÈRES

L’OUVERTURE DE LA PHASE NATIONALE – RÉSUMÉ

LA PROCÉDURE LORS DE LA PHASE NATIONALE

ANNEXES

Taxes	Annexe MY.I
Taxe d’ouverture de la phase nationale (formulaire n° 2A)	Annexe MY.II
Désignation ou changement d’agent de brevets (formulaire n° 17)	Annexe MY.III
Déclaration justifiant du droit du déposant à un brevet (formulaire n° 22)	Annexe MY.IV
Requête en examen quant au fond (formulaire n° 5)	Annexe MY.V
Requête en examen quant au fond modifié (formulaire n° 5A)	Annexe MY.VI

Liste des abréviations :

Office : Société de propriété intellectuelle de Malaisie

LB : Loi sur les brevets, 1983 (Loi 291)

RB : Règlement sur les brevets, 1986

RÉSUMÉ

**Office désigné
(ou élu)**

RÉSUMÉ

**MY SOCIÉTÉ DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE MY
DE MALAISIE**

Résumé des exigences pour l'ouverture de la phase nationale

Délais applicables pour l'ouverture de la phase nationale :	En vertu de l'article 22.1) du PCT :	30 mois à compter de la date de priorité	
	En vertu de l'article 39.1)a) du PCT :	30 mois à compter de la date de priorité	
Traduction de la demande internationale requise en ¹ :	Anglais		
Éléments que doit comporter la traduction pour l'ouverture de la phase nationale ¹ :	En vertu de l'article 22 du PCT : Description, revendications (si elles ont été modifiées, à la fois telles que déposées initialement et telles que modifiées, ainsi que toute déclaration faite en vertu de l'article 19 du PCT ²), texte éventuel des dessins, abrégé		
	En vertu de l'article 39.1) du PCT : Description, revendications, texte éventuel des dessins, abrégé (si l'un quelconque de ces éléments a été modifié, il doit figurer à la fois tel que déposé initialement et tel que modifié par les annexes du rapport d'examen préliminaire international ²)		
Une copie de la demande internationale est-elle requise ?	Oui, une copie n'est exigée que si l'office n'a pas reçu du Bureau international de copie de la demande internationale conformément à l'article 20 du PCT. Cela peut se produire lorsque le déposant demande expressément l'ouverture anticipée de la phase nationale selon l'article 23.2) ou 40.2) du PCT.		
Taxe nationale :	Monnaie :	Ringgit de Malaisie (MYR)	
		Dépôt électronique	Dépôt papier
	Taxe de dépôt ¹ :	MYR 260	290
	Taxe de revendication pour chaque revendication à compter de la 11 ^e :	MYR 20	20
Exemption, réduction ou remboursement de la taxe nationale :	Néant		

[Suite sur la page suivante]

¹ Doit être remise ou payée dans le délai applicable en vertu de l'article 22 ou 39.1) du PCT.

² Lorsque le déposant remet une traduction de la demande internationale uniquement telle que modifiée ou uniquement telle que déposée initialement, l'office l'invite à remettre la traduction manquante.

RÉSUMÉ**Office désigné
(ou élu)****RÉSUMÉ****MY SOCIÉTÉ DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE MY
DE MALAISIE***[Suite]*

Exigences particulières de l'office
(règle 51bis du PCT):

Nom et adresse de l'inventeur s'ils n'ont pas été indiqués dans la partie "requête" de la demande internationale^{3,4}

Déclaration justifiant du droit du déposant au brevet lorsque le déposant n'est pas l'inventeur^{3,4}

Justification du droit de revendiquer la priorité lorsque le déposant n'est pas celui qui a déposé la demande antérieure^{3,4}

Justification du changement du nom du déposant si le changement est survenu après la date du dépôt international et qu'il n'a pas été reflété dans une notification émanant du Bureau international (formulaire PCT/IB/306)⁴

Nomination d'un mandataire si le déposant n'est pas domicilié en Malaisie

Fourniture, le cas échéant, d'un listage des séquences de nucléotides ou d'acides aminés sous forme électronique

Qui peut agir en qualité de mandataire ?

Tout agent de brevets enregistré auprès de l'office

L'office accepte-t-il les requêtes en
restauration du droit de priorité
(règle 49ter.2 du PCT) ?

Oui, l'office applique à ces requêtes le critère du "caractère non intentionnel"

³ Cette exigence peut être remplie si la déclaration correspondante a été faite conformément à la règle 4.17 du PCT.

⁴ Si le déposant n'a pas déjà fait le nécessaire dans le délai applicable en vertu de l'article 22 ou 39.1) du PCT, l'office l'invitera à le faire dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de l'invitation.

LA PROCÉDURE LORS DE LA PHASE NATIONALE

- RB 25A **MY.01 FORMULAIRE POUR L'OUVERTURE DE LA PHASE NATIONALE.** L'office tient à la disposition des déposants un formulaire spécial pour l'ouverture de la phase nationale (voir l'annexe MY.II). Il est préférable d'utiliser ce formulaire.
- MY.02 TRADUCTION (CORRECTION).** Il est possible de corriger des erreurs dans la traduction de la demande internationale en se référant au texte de la demande internationale telle qu'initialement déposée (voir les paragraphes 6.002 et 6.003 de la phase nationale).
- MY.03 TAXES (MODE DE PAIEMENT).** Le mode de paiement des taxes mentionnées dans le résumé et dans le présent chapitre est indiqué à l'annexe MY.I.
- LB 86(5)
RB 45B(2) **MY.04 DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE.** Si le déposant n'est pas domicilié en Malaisie, un mandataire doit être désigné en remettant au Directeur de l'enregistrement un formulaire spécial (voir l'annexe MY.III), signé par le déposant. Tout agent de brevets enregistré auprès de l'office peut agir en qualité de mandataire.
- RB 10(2) **MY.05 INVENTEUR.** Si le déposant n'est pas l'inventeur, la requête doit être accompagnée d'une déclaration nommant l'inventeur et justifiant du droit du déposant au brevet (voir l'annexe MY.IV).
- LB 35(2)
RB 33 **MY.06 TAXES ANNUELLES.** Les taxes annuelles sont dues pour la deuxième année suivant la date de délivrance du brevet et pour chacune des années suivantes. Elles doivent être acquittées douze mois avant l'expiration de la deuxième et de chaque année successive durant le terme du brevet. Le paiement des taxes annuelles peut être encore effectué dans un délai de six mois à compter de la date d'échéance, accompagné de la surtaxe pour paiement tardif. Les montants des taxes annuelles sont indiqués à l'annexe MY.I.
- LB 29A
RB 27 à 27D **MY.07 REQUÊTE EN EXAMEN.** Les requêtes en examen ou en examen modifié doivent être présentées sur des formulaires spéciaux (voir les annexes MY.V et MY.VI) fournis par l'office, et être accompagnées du paiement des taxes prescrites dans un délai de quatre ans à compter de la date de la demande internationale. Les requêtes en examen modifié doivent être accompagnées d'une copie certifiée en anglais du brevet délivré. Les brevets en japonais ou coréen doivent être accompagnés d'une traduction certifiée en anglais.
- PCT art. 28
41
LB 26A
RB 46 **MY.08 MODIFICATION DE LA DEMANDE; DÉLAIS.** Le déposant peut apporter des modifications à toute partie de la demande jusqu'à la décision de délivrer le brevet, avec le paiement de la taxe prescrite, pour autant que la modification ne va pas au-delà de l'exposé de l'invention figurant dans la demande internationale telle qu'elle a été déposée.
- PCT art. 25
PCT règle 51 **MY.09 RÉVISION EN VERTU DE L'ARTICLE 25 DU PCT.** Les grandes lignes de la procédure applicable sont exposées aux paragraphes 6.018 à 6.021 de la phase nationale. Lorsqu'une demande internationale est considérée comme retirée, le déposant peut présenter une requête en réexamen auprès de l'office.
- PCT art. 24.2
48.2
PCT règle 49.6
82bis **MY.10 EXCUSE DES RETARDS DANS L'OBSERVATION DES DÉLAIS.** Il convient de se reporter aux paragraphes 6.022 à 6.027 de la phase nationale.
- MY.11 RÉTABLISSEMENT DES DROITS.** Le déposant qui, involontairement, n'a pas été en mesure d'observer un délai dont l'inobservation est préjudiciable à ses droits peut demander le rétablissement de ceux-ci. La requête en rétablissement doit être présentée par écrit dans un délai de deux mois à compter de la cessation de l'empêchement ou douze mois après l'expiration du délai non observé, le délai qui expire en premier étant appliqué. Dans le délai précité de deux mois, l'acte non accompli doit l'être et la taxe pour le rétablissement des droits (voir l'annexe MY.I), doit être acquittée.

LB 17B
RB 33C

MY.12 TRANSFORMATION. Le déposant peut transformer une demande de brevet en demande de certificat pour innovation d'utilité en déposant une requête à cet effet auprès de l'office et en payant la taxe prescrite dans un délai de six mois à compter de la date du rapport d'examen. La demande transformée portera la date de dépôt de la demande initiale.

TAXES**(Monnaie: Ringgit de Malaisie (MYR))****Brevets**

	Dépôt électronique	Dépôt papier
Taxe de dépôt	260	290
Taxe de revendication pour chaque revendication à compter de la 11 ^e	20	20
Requête en examen	950	1.100
Requête en examen modifié	600	640
Taxe pour modification de la demande	70	80
Taxe de rétablissement (par mois de retard) :	650	690
Taxes annuelles :		
– pour la 2 ^e année	260	290
– pour la 3 ^e année	330	360
– pour la 4 ^e année	390	420
– pour la 5 ^e année	460	490
– pour la 6 ^e année	520	560
– pour la 7 ^e année	600	640
– pour la 8 ^e année	650	690
– pour la 9 ^e année	720	760
– pour la 10 ^e année	780	820
– pour la 11 ^e année	850	890
– pour la 12 ^e année	900	940
– pour la 13 ^e année	1.050	1.100
– pour la 14 ^e année	1.200	1.250
– pour la 15 ^e année	1.300	1.350
– pour la 16 ^e année	1.600	1.660
– pour la 17 ^e année	1.850	1.900
– pour la 18 ^e année	2.100	2.200
– pour la 19 ^e année	2.400	2.500
– pour la 20 ^e année	2.600	2.700
Surtaxe pour paiement tardif	100% de la taxe de l'année concernée	
Taxe pour la restauration du droit de priorité	Néant	
Taxe de transformation	260	290

Comment le paiement peut-il être effectué ?

Les taxes doivent être acquittées en Ringgit malaisien. Tous les paiements doivent porter l'indication du numéro de la demande (national, s'il est déjà connu; international si le numéro de la demande nationale n'est pas encore connu), le nom du déposant et la catégorie de la taxe qui est payée.

Le paiement peut être effectué auprès de l'office par mandat postal, chèque, virement bancaire ou en espèces. Les paiements par virement bancaire doivent être effectués auprès de la banque suivante : Malayan Banking Berhad, Lot F1/26 and F1/27, 1st floor, Kompleks Dayabumi, Jalan Sultan Hishamuddin, 50050 Kuala Lumpur; numéro de compte: 564100004244, SWIFT code: MBBE MY KL.

Patents Form No. 17 PATENTS ACT 1983 APPOINTMENT OR CHANGE OF PATENT AGENT (Regulations 45B (2) and 45(3)) To : The Registrar of Patents Patents Registration Office Kuala Lumpur, Malaysia	<div style="text-align: center;">For Official Use</div> APPLICATION NO. : Filing Date : Received on : <hr/> Date of Mailing
Please submit one copy of this Form	Applicant's or Agent's file reference
<p>*I/ We the undersigned ,</p> <p>Name :</p> <p>Address :</p> <p>.....</p> <p>appoint</p> <p>Name :</p> <p>Address :</p> <p>.....</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> Telephone Number (if any) </div> <div style="text-align: center;"> Fax Number (if any) </div> </div> <p>to act as *my/our agent in connection with the following matter(s) :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>ratify all acts done by the agent on *my/our behalf in connection with that/those matter(s), and request that all notices, requisitions and communications relating thereto be sent to the agent at the abovementioned said address.</p> <p>Any previous appointment in respect of the same matter(s) is revoked.</p> <p>**SIGNATURE (Date)</p>	

* Delete whichever does not apply
 ** Type name under signature and delete whichever does not apply

Patents Form No. 22 PATENTS ACT 1983 STATEMENT JUSTIFYING THE APPLICANT'S RIGHT TO A PATENT/CERTIFICATE (Regulation 10) To : The Registrar of Patents Patents Registration Office Kuala Lumpur, Malaysia	For Official Use APPLICATION NO. : Filing Date : Request received on : Date of mailing
Please submit this Form in duplicate	Applicant's or Agent's file reference
I. IN THE MATTER OF : Patent Application No. : Filing Date : Certificate Application No. : Filing Date :	
II. TITLE OF INVENTION :	
III. APPLICANT : Name : Address :	
IV. I/we believe that the inventor(s)/innovator(s) of the above mentioned application is as follows :	
V. Statement justifying the applicant's right to a patent/certificate :	
VI. ADDITIONAL INFORMATION accompanying this Form : <div style="text-align: center;"> Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> </div>	
VII. SIGNATURE (Date) <div style="text-align: center;"> ** (Applicant/Agent) </div> If Agent, indicate Agent's Registration No.	

* Delete whichever does not apply
 ** Type name under signature and delete whichever does not apply

<p>Patents Form No. 5 PATENTS ACT 1983</p> <p>REQUEST FOR SUBSTANTIVE EXAMINATION (Regulations 27(1) and 45(3))</p> <p>To: The Registrar of Patents Patents Registration Office Kuala Lumpur, Malaysia</p> <p style="text-align: center; margin-top: 20px;">Please submit this Form in duplicate together with prescribed fee</p>	<p style="text-align: center;">For Official Use</p> <p>APPLICATION NO. :</p> <p>Filing Date :</p> <p>Request received on :</p> <p>Fee received on :</p> <p>Amount :</p> <p>*Cheque / Postal Order / Money Order / Draft / Cash No. :</p> <hr/> <p>Date of mailing</p> <p>Applicant's or Agent's file reference</p>
<p>I. IN THE MATTER OF :</p> <p style="margin-left: 40px;">Patent Application No. : Filing Date :</p> <p style="margin-left: 40px;">Certificate Application No. : Filing Date :</p>	
<p>II. APPLICANT(S) :</p> <p style="margin-left: 40px;">Name :</p> <p style="margin-left: 40px;">Address :</p> <p style="margin-left: 40px;">.....</p>	
<p>III. REQUEST :</p> <p style="margin-left: 40px;">The applicant(s) request(s) the Registrar to refer the patent application identified above to an Examiner for a substantive examination in accordance with Section 29A (1) of the Patent Act 1983.</p>	
<p>IV. ADDITIONAL INFORMATION accompanies this Form :</p> <p style="text-align: center; margin-top: 10px;"> Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> </p>	
<p>V. SIGNATURE</p> <p style="text-align: center; margin-left: 100px;">** (Applicant/Agent) (Date)</p> <p style="margin-left: 40px; margin-top: 10px;">If Agent, indicate Agent's Registration No.</p>	

* Delete whichever does not apply
 ** Type name under signature and delete whichever does not apply

<p>Patents Form No. 5A PATENTS ACT 1983</p> <p>REQUEST FOR MODIFIED SUBSTANTIVE EXAMINATION (Regulations 27A(1) and 45(3))</p> <p>To : The Registrar of Patents Patents Registration Office Kuala Lumpur, Malaysia</p> <p>Please submit this Form in duplicate together with prescribed fee</p>	<p style="text-align: center;">For Official Use</p> <p>APPLICATION NO. :</p> <p>Filing Date :</p> <p>Request received on :</p> <p>Fee received on :</p> <p>Amount :</p> <p>*Cheque / Postal Order / Money Order / Draft / Cash No. :</p> <hr/> <p>Date of mailing</p> <p>Applicant's or Agent's file reference</p>
<p>I. IN THE MATTER OF :</p> <p>Patent Application No. : Filing Date :</p> <p>Certificate Application No. : Filing Date :</p>	
<p>II. APPLICANT (S) :</p> <p>Name :</p> <p>Address :</p> <p>.....</p>	
<p>III. REQUEST :</p> <p>The applicant(s) request(s) the Registrar to refer the patent application identified above to an Examiner for a modified substantive examination in accordance with Section 29A (1) of the Patent Act 1983.</p>	
<p>IV. PRESCRIBED FOREIGN PATENT :</p> <p>I provide herewith a certified copy of the specification of Patent No. : in granted in on</p> <p>Copy of granted patent from : * UK/US/EP/Australia</p>	
<p>V. AMENDMENTS :</p> <p>Amendments in accordance with regulation 27A (3)(b) accompany this Form :</p> <p style="text-align: center;">Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/></p>	
<p>VI. SIGNATURE (Date)</p> <p style="text-align: center;">** (Applicant/Agent)</p> <p>If Agent, indicate Agent's Registration No.</p>	

* Delete whichever does not apply

** Type name under signature and delete whichever does not apply